



CHARTE POUR UNE UTILISATION ÉTHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU GRAND NANCY



métropole
GrandNancy

PRÉAMBULE

Les données, générées en abondance par nos diverses activités, jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans notre quotidien. En tant que citoyens, salariés ou usagers de services publics ou privés, nous sommes tous concernés.

Ces données sont exploitées pour proposer des services à la population, qu'il s'agisse de mobilité, de distribution d'eau ou d'énergie, de surveillance du domaine public, d'octroi d'aides sociales ou de subventions, entre autres. Pour une majeure partie d'entre elles, ces données se rapportent à des personnes physiques, ce qui nécessite de se conformer aux règles de vigilance pour respecter la vie privée des personnes.

Dans un contexte de numérisation croissante des services publics, l'intelligence artificielle (IA) va venir amplifier encore davantage cette dynamique. À la métropole du Grand Nancy, comme dans les communes du territoire, cette tendance ne fera pas exception.

Aujourd'hui, les collectivités doivent concilier, d'une part, la protection des données, encadrée depuis plusieurs années par un cadre législatif européen solide, et d'autre part, l'innovation technologique, impulsée par des acteurs européens à travers des projets tels que les Usines d'IA (« IA Factories »), qui visent à doter l'Europe d'infrastructures de calcul de pointe pour l'intelligence artificielle.

Nous sommes ainsi entrés dans une nouvelle ère dans laquelle les usages actuels ne seront pas le reflet des usages à venir, notamment depuis l'arrivée d'IA capable de générer du contenu (audio, visuel, rédactionnel...).

L'enjeu pour la métropole du Grand Nancy consiste à proposer dès à présent un cadre visant à accompagner le développement ou l'utilisation d'outils intégrant l'intelligence artificielle, dans le respect des principes qu'elle a identifiés comme étant incontournables.

Les technologies évoluant rapidement, il sera essentiel de veiller à revoir ces engagements dans le temps.

En adoptant cette approche, nous pourrions non seulement encourager l'innovation, mais aussi assurer que celle-ci se développe dans un cadre éthique et sécurisé, bénéfique pour l'ensemble de la collectivité et des citoyens.



LES ENJEUX ET DÉFIS POUR L'ACTION PUBLIQUE

L'intelligence artificielle, désormais largement accessible, est souvent perçue comme une solution pratique dans laquelle les implications éthiques, démocratiques ou économiques doivent être suffisamment considérées.

Les citoyens sont amenés, dans leur quotidien, à interagir avec l'administration de leur territoire, que ce soit pour accéder à des services publics ou accomplir certaines démarches. À ce titre, l'usage de l'intelligence artificielle par ces acteurs doit être à la hauteur des enjeux suivants.

ENJEUX ÉTHIQUES

FIABILITÉ

Lorsqu'une IA est utilisée dans une administration, la fiabilité est essentielle. La fiabilité se traduit par la capacité d'une IA à fournir des réponses précises de façon régulière.

Les IA génératrices de contenus peuvent, du fait de leur fonctionnement, produire des approximations et des erreurs (hallucinations), nécessitant une vigilance accrue.

ÉQUITÉ ET NON-DISCRIMINATION



L'un des principaux défis est la question des biais (préjugés), que l'intelligence artificielle peut reproduire ou amplifier. Cela pourrait conduire à des décisions discriminatoires, dont les développeurs et les utilisateurs d'IA doivent avoir conscience afin de minimiser les risques.

Pour mieux comprendre, lorsqu'une intelligence artificielle est entraînée sur un faible volume de données, ou sur des données peu diversifiées ou de mauvaise qualité, elle risque fortement de produire ou reproduire des biais.

Il sera donc nécessaire de mettre en place des processus, à la fois en amont, consistant vérifier la qualité des données d'entraînement, et en aval, à identifier les biais éventuellement produits par l'IA.



TRANSPARENCE ET EXPLICABILITÉ

La transparence est un principe essentiel pour établir la confiance des usagers dans les systèmes d'intelligence artificielle (IA). Il est primordial de définir clairement les tâches pour lesquelles l'IA sera utilisée, ainsi que les mécanismes mis en place pour traiter les demandes d'utilisation à expérimenter.

L'explicabilité constitue le complément indispensable de la transparence. Elle désigne la capacité à comprendre comment les résultats produits par une intelligence artificielle ont été obtenus. L'enjeu est de retracer le raisonnement de l'algorithme pour chaque résultat, afin d'éviter l'effet de « boîte noire » et de pouvoir fournir aux usagers une information claire lorsqu'ils en font la demande.

SOUVERAINETÉ

Il est essentiel d'encourager activement le développement de technologies d'intelligence artificielle portées par des acteurs nationaux ou européens, ancrées dans nos valeurs et notre vision du monde.

Cette stratégie vise non seulement à préserver notre souveraineté numérique, mais aussi à garantir la sécurité des données des citoyens et la résilience des infrastructures publiques.

En promouvant des solutions technologiques alignées sur notre cadre juridique et nos exigences éthiques, l'Union européenne et ses États membres peuvent réduire leur dépendance à des technologies étrangères et ainsi renforcer leur autonomie stratégique.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

À ce jour, difficile de prédire avec précision l'impact environnemental de l'intelligence artificielle. Toutefois, en nous appuyant sur les connaissances déjà établies concernant les technologies actuelles, l'IA amplifiant les besoins en stockage de données et les puissances de calcul, nous pouvons déjà anticiper un impact environnemental potentiellement significatif à l'avenir, notamment sur l'énergie, l'eau et l'extraction de métaux.

Les collectivités doivent veiller à promouvoir une sobriété numérique afin de minimiser ces impacts. En voici quelques exemples :

- **Data center, ressources matérielles nécessaires pour utiliser IA** : Favoriser les datacenter mutualisés, situés à proximité pour réduire les émissions liées au transport des données.
- **Utilisations** : Encourager l'utilisation d'algorithmes moins énergivores et plus efficaces. Promouvoir l'utilisation de modèles d'IA légers ou adaptés aux besoins spécifiques.
- **Formation et Sensibilisation** : Former les utilisateurs aux bonnes pratiques de sobriété numérique, comme la gestion efficace des ressources.

IMPACT SUR LE SERVICE AUX USAGERS ET LES MÉTIERS



L'introduction de l'IA dans les services publics peut avoir des conséquences importantes sur les agents et les usagers. Il est essentiel d'évaluer ces impacts pour garantir une transition harmonieuse et bénéfique pour tous.

• Pour les usagers

Veiller à ce que l'IA ne remplace pas entièrement l'interaction humaine, afin de préserver la qualité du service et la satisfaction des usagers est une exigence forte afin d'éviter la déshumanisation des services publics.

Tout comme pour les décisions automatisées, prévoir la possibilité pour les usagers de choisir une alternative non basée sur l'IA.

Garantir que les services basés sur l'IA soient accessibles à tous, y compris aux personnes ayant des besoins spécifiques.

• Pour les agents

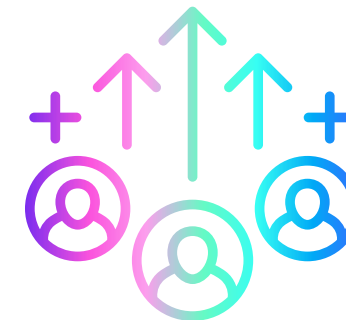
Répertorier les cas d'usage dans lesquels l'IA peut améliorer la qualité du travail des agents, par exemple en automatisant les tâches répétitives et en leur permettant de se concentrer sur des missions à plus forte valeur ajoutée.

Formation et Adaptation : Mettre en place l'IA dans les services sans créer de fracture numérique. Mettre en place des programmes de formation sera nécessaire pour aider les agents à s'adapter aux nouvelles technologies et à développer de nouvelles compétences.

Impact sur les agents : Éviter la perte de savoir-faire, la réduction de la capacité d'agir (perte d'autonomie), l'impact sur la santé (tâches nécessitant uniquement une forte concentration), le sens du travail.

• Suivi et Évaluation

Enquêtes et Retours d'Expérience : Un suivi régulier sera réalisé à l'aide d'enquêtes auprès des agents et des usagers pour recueillir leurs retours d'expérience et identifier les points d'amélioration.



LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA MÉTROPOLÉ POUR GARANTIR UNE UTILISATION ÉTHIQUE DE L'IA

Afin de répondre aux enjeux évoqués, la Métropole du Grand Nancy s'engage à élaborer des lignes directrices encadrant le recours à l'intelligence artificielle. Celles-ci auront pour objectif de garantir un choix technologique éclairé, fondé sur des critères de performance des services, de transparence ainsi que de sécurité.

UNE IA AVANT TOUT UTILE

L'évaluation de la plus-value de l'intelligence artificielle pour les politiques publiques est essentielle en termes d'efficacité et de productivité.

Avant de lancer un projet, il est nécessaire de déterminer l'utilisation qui va en être faite au regard du besoin ainsi que la méthodologie. Une des questions centrales avant chaque projet est : Existe-t-il des solutions alternatives, ne recourant pas à l'IA, pouvant produire les mêmes effets ?

L'objectif n'est pas d'intégrer l'intelligence artificielle pour le simple principe de le faire, mais bien de répondre à des besoins réels et pertinents.

La mise en œuvre de l'intelligence artificielle doit s'inscrire dans une démarche progressive, fondée sur l'expérimentation et la concertation avec les métiers, afin d'éviter tout déploiement précipité ou inadapté à grande échelle.

Enfin pour veiller à l'utilité des solutions d'IA mis en place, celle-ci doivent faire l'objet d'une évaluation, qui doit se poursuivre tout au long de l'utilisation de l'IA, doit être documentée et accessible pour permettre d'identifier les usages bénéfiques.

UNE IA IMPÉRATIVEMENT SÉCURISÉE

D'UN POINT DE VUE TECHNIQUE ET JURIDIQUE



Déjà engagée dans une démarche de conformité rigoureuse en matière de protection des données personnelles, la Métropole s'attachera à maintenir ce niveau d'exigence pour le développement et l'utilisation de l'IA. Elle veillera ainsi à respecter les cadres juridiques applicables, notamment ceux relatifs à la transparence des systèmes, à la traçabilité des décisions automatisées et à la gestion des risques associés.

En réponse directe aux nouvelles exigences réglementaires en matière de cyber sécurité nous nous attacherons à mettre en place des solutions d'intelligence artificielle sécurisées.

Le respect des droits fondamentaux des personnes, tout au long du cycle de vie des solutions, est impératif, il inclut le respect de la vie privée des usagers.

En effet, l'intelligence artificielle représente à la fois une cible et une source potentielle de cyberattaques. D'un côté, ses systèmes peuvent être piratés, manipulés ou exposés à des fuites de données. De l'autre, elle peut être détournée à des fins malveillantes, comme la génération d'attaques automatisées ou la diffusion de contenus frauduleux. Il est donc crucial d'assurer une surveillance étroite sur ces deux aspects.

UNE IA TRANSPARENTE

La métropole s'engage à communiquer de manière transparente sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le cadre de l'interaction des usagers avec l'administration.

Cette charte constitue d'ailleurs une première information destinée aux usagers et aux utilisateurs, détaillant les principes selon lesquels l'IA sera mise en œuvre, la conduite des projets intégrant l'IA, ainsi que l'évaluation des expérimentations menées.

POUR CONCLURE

Il appartient aux acteurs de la collectivité et ses partenaires de veiller à la bonne application des principes et d'en garantir un suivi transparent et public. Pour ce faire, la métropole va mettre en place des mécanismes de gouvernance prenant en compte ces engagements.



GLOSSAIRE

ALGORITHMES

Un algorithme est la description d'une suite d'étapes permettant d'obtenir un résultat à partir d'éléments fournis en entrée. Dans le monde de plus en plus numérique dans lequel nous vivons, les algorithmes mathématiques permettent de combiner les informations les plus diverses pour produire une grande variété de résultats. Pour qu'un algorithme puisse être mis en œuvre par un ordinateur, il faut qu'il soit exprimé dans un langage informatique, sous la forme d'un logiciel (souvent aussi appelé « application »). Un logiciel combine en général de nombreux algorithmes : pour la saisie des données, le calcul du résultat, leur affichage, la communication avec d'autres logiciels, etc.

BIAIS ALGORITHMIQUES

Les biais algorithmiques se réfèrent aux erreurs ou aux préjugés qui peuvent être introduits dans les algorithmes en raison de données incomplètes, incorrectes ou partiales. Ces biais peuvent conduire à des décisions inéquitables ou inefficaces. Il est donc primordial de surveiller et de corriger ces biais pour garantir l'équité et l'efficacité des systèmes algorithmiques.

DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont toutes informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique. Elles incluent des éléments tels que le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, l'adresse IP et la plaque d'immatriculation. La protection de ces données est essentielle pour préserver la vie privée des individus et respecter les réglementations en vigueur.

DONNÉES SENSIBLES

Les données sensibles sont des informations particulièrement délicates qui, si divulguées, pourraient entraîner des conséquences graves pour les individus concernés. Elles incluent des éléments tels que les informations médicales, les opinions politiques, les croyances religieuses et les origines ethniques. La gestion de ces données nécessite des mesures de sécurité renforcées.

ÉTHIQUE

L'éthique désigne l'ensemble des principes moraux qui guident le comportement des individus et des organisations. Elle repose sur des valeurs fondamentales telles que l'intégrité, la justice et le respect. Dans le contexte des collectivités territoriales, l'éthique joue un rôle essentiel dans la prise de décision et la gestion des affaires publiques. Adopter une approche éthique signifie agir avec transparence, équité et responsabilité.

IA

L'intelligence artificielle (IA) désigne la capacité des machines à effectuer des tâches qui nécessitent habituellement l'intelligence humaine, telles que la reconnaissance vocale, la prise de décision et la traduction de langues.

IA GÉNÉRATIVE

L'intelligence artificielle générative produit des contenus artificiels (texte, image, vidéo, son, etc.).

PRISE DE DÉCISION AUTOMATISÉE

La prise de décision automatisée utilise des algorithmes pour analyser des données et prendre des décisions sans intervention humaine directe.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Constitue le texte de référence en matière de protection des données personnelles, il renforce et unifie la protection des données en instaurant des droits pour les individus au sein de l'UE.

RÈGLEMENT SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (RIA)

Constitue le texte de référence au niveau européen qui encadre le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle, tous secteurs confondus.

ROBUSTESSE

La robustesse est la capacité de l'intelligence artificielle à maintenir sa conformité à des exigences de performance et/ou de sécurité malgré des changements dans l'environnement dans lequel elle opère.